





Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-25273-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.57**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC LES CENTRES SOCIAUX -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/01/13

HI/8912

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

-

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC LES CENTRES SOCIAUX -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, souhaitant conforter les six centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (CAF 13), a validé lors du Conseil Municipal du 20 février 2012 par délibération n°2012-239 des contrats d'objectifs (2012-2014) plus ambitieux avec ces acteurs de proximité.

Au regard des mutations en cours, les familles sont en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche.

En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale est un ensemble d'interventions qui s'appuie sur ces acteurs majeurs de la cohésion sociale rayonnant sur l'ensemble du territoire communal.

Ils sont au cœur des préoccupations sociales des habitants des différents quartiers en œuvrant au quotidien en direction d'un public intergénérationnel de plus en plus nombreux (*environ 7000 adhérents et de nombreux usagers*).

La Ville d'Aix en Provence, à l'heure de la reconduction de ces contrats, souhaite ainsi réaffirmer et conforter le rôle et l'importance qu'elle reconnaît aux six centres sociaux suivants situés sur le territoire communal :

- le centre socioculturel Marie-Louise Davin de Puyricard,

- le centre social Aix Nord situé au Lauves, dans les Hauts d'Aix ,
- le centre social ADIS les Amandiers au Jas de Bouffan,
- le centre social la Provence au quartier d'Encagnane,
- le centre social de la Grande Bastide au quartier du Val Saint André,
 - le centre social Jean Paul Coste, dans les quartiers sud,

Le rôle et les missions des centres sociaux réaffirmés.

La nouvelle circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 20 juin 2012 réaffirme les centres sociaux dans leur fonction globale d'animation sur leur territoire qui assurent, dans une logique de synergie et de cohérence, le développement et la coordination des initiatives menées par les autres structures associatives existantes sur le terrain.

Les centres sociaux, espaces de rencontres et de soutien des familles, ont donc pour missions d'être :

- un équipement de proximité à finalité sociale, éducative et culturelle,
- un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale,
- un espace de développement des initiatives locales.

Ces quatre missions représentent le socle de base de la fonction «*Animation Globale et Coordination* » (A.G.C.), pour laquelle la Caisse d'Allocations Familiales octroie un agrément centre social et verse une prestation de service.

Afin de compléter et optimiser l'action sociale mise en œuvre dans notre commune, la Ville s'est engagée à renforcer le rôle et la place de ces équipements plurigénérationnels à vocation sociale et à participer à la pérennisation et au développement des actions éducatives, culturelles et d'insertion sociale qualitatives développées en finançant le socle de base, à savoir la fonction d'animation globale et de coordination des centres sociaux.

Conformément aux contrats d'objectifs, la Ville a prévu une subvention annuelle de fonctionnement calculée sur la base « *d'un plafond annuel prévisionnel* » fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et réévalué chaque année.

Dans le cadre de sa politique volontariste en direction des jeunes adolescents de 11 à 18 ans, la Ville souhaite de manière parallèle reconduire l'octroi d'une subvention spécifique de 7 370 € pour chacune des structures libellées dans le tableau ci-après.

Il est donc proposé d'attribuer à chacun des six centres sociaux, ci-après libellés, une subvention annuelle de fonctionnement pour 2013 de 54 501 € et de compléter la subvention 2012 à hauteur de 897,5 € pour prendre en compte la réactualisation du plafond CNAF 2012 ; les modalités de versement de cette subvention étant les suivantes :

- 50% dès le vote du budget,
- le solde du début du second semestre 2013

Nom Association	2011	2012		2013		
		Fonctionnement	Actions jeunes	Régularisation 2012	Fonctionnement	Actions jeunes
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE	51 504	52 535	7 370	897,5	54 501,15	7 370
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES AMANDIERS ADIS	51 504	52 535	7 370	897,5	54 501,15	7 370
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE	51 504	52 535	7 370	897,5	54 501,15	7 370
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AIX NORD	51 504	52 535	7 370	897,5	54 501,15	7 370
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JP COSTE	51 504	52 535	7 370	897,5	54 501,15	7 370
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ML DAVIN	51 504	52 535	7 370	897,5	54 501,15	7 370

Ces propositions ont été validées en date du 18 décembre 2012

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** pour chaque structure le versement du solde 2012 (5 385€), de la subvention annuelle de fonctionnement (327 007€) et de l'action jeunes pour 2013 (44220€) ;
- **DIRE** que la dépense totale correspondante d'un montant de 376 612 € sera imputée sur la ligne budgétaire N° 924 22 6574 1738 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.57 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC LES CENTRES SOCIAUX -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Christine BERNARD, M. Jacques GARCON, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**